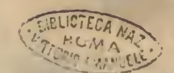
8 127

DISCOURS
DE SA MAJESTE' BRITANIQUE
AUX DEUX CHAMBRES DE PARLEMENT
assemblées le Mercredy 15. Février 1673.

TRADUIT DE L'ANGLOIS

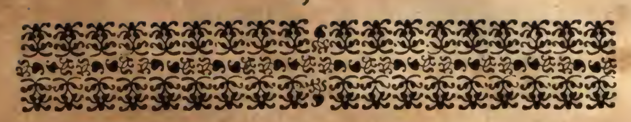
Par C. DESMARES, *Secretaire de son Excellence M. le Comte de Sunderland, Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre.*





A PARIS,
Par SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXXIII.
AVEC PERMISSION.



DISCOURS

DE SA MAJESTE' BRITANIQUE AUX DEUX CHAMBRES DE PARlement assemblées le Mercredy 15. Février 1673.

SEIGNEURS ET GENTILSHOMMES,

Je suis bien-aise de vous voir aujourd'hui assemblez en ce lieu, où je vous aurois plûtost convoquez, si je n'avois voulu me dispenser d'estre à charge à vous & au peuple, jusqu'à ce que je m'y visse forcé par vne necessité absoluë.

Depuis la dernière Séance j'ay esté contraint d'entreprendre vne Guerre aussi importante que necessaire, qui m'a obligé à faire de grandes dépenses; & je ne doute point que vous ne me fournissiez les moyens dont j'ay besoin pour la continuer. Je vous renvoie à ma Déclaration, pour sçavoir les causes, ou plûtost la necessité de cette Guerre; & je vous diray seulement, que plûtost que d'en venir à cette extrémité, j'aurois dissimulé les indignitez faites à ma propre personne, si l'honneur & l'interest du Royaume n'y eussent esté engagez. Je diray de plus, que si j'avois laissé échaper cette occasion, je n'en eusse peut-estre jamais rencontré vne si favorable.

Vous verrez que le dernier secours d'argent que vous m'avez fourni n'a pas suffi à payer mes dettes, comme on se l'estoit proposé; c'est pourquoy je vous recommande d'en avoir vn soin tout particulier.

Un peu avant que je déclarasse la Guerre, je fis publier

vne Déclaration pour la tolerance des Nonconformistes ; & jusques à present j'ay trouvé que cela a produit vn tres-bon effet, asseûrant la Paix au dedans du Royaume, pendant que j'ay la Guerre au dehors. Il y a vn point dans ladite Déclaration qui a esté mal expliqué par quelques-vns ; c'est celuy qui concerne ceux de l'Eglise Romaine, où l'on prétend qu'on leur ait accordé plus de liberté qu'aux autres Nonconformistes, quoy qu'il soit manifeste qu'ils en ont beaucoup moins, veû que les autres ont des lieux publics qui leur sont assignez, & que je n'ay jamais prétendu que les Romains en eussent aucun ; mais seulement le libre exercice de leur Religion dans leurs propres maisons, sans plus grande assemblée que celle de chaque famille. Ayant esté si indulgent aux autres Nonconformistes, je ne pouvois pas faire moins pour ceux-cy, dont la pluspart m'ont esté tres-fidelles, aussi-bien qu'au feu Roy mon Pere. En vn mot, je n'entends point qu'il y ait rien dans cette tolerance qui porte aucun préjudice à l'Eglise, la voulant conserver dans ses droits, & dans toute l'étenduë de son autorité. Aprés ce que je viens de dire, je trouveray fort mauvais de recevoir aucune contradiction en ce que j'ay fait : car pour vous parler franchement, je suis résolu de m'en tenir à ma Déclaration.

De plus, l'on a malicieusement fait courir vn bruit, quoy qu'avec si peu de fondement, que j'ay crû d'abord que cela ne valoit pas la peine d'en parler ; & je ne l'eusse point fait, si je n'avois craint que ce bruit, tout frivole qu'il est, ne fist vne mauvaise impression dans l'esprit de quelques personnes bien intentionnées. On dit que les troupes, dont je me suis servi pour soûtenir cette Guerre, n'estoient levées qu'à dessein de me rendre Maistre des Loix & du bien du Peuple. Je souhaiterois avoir eû plus de forces l'Esté dernier ; le besoin que j'en eû alors, me fait voir la necessité d'en avoir davantage ce Printemps : & je suis certain que vous aurez égard aux frais qu'il faut faire pour les entretenir.

Je finis, en vous asseûrant, que je veux conserver la veritable Religion, Réformée Protestante, & l'Eglise telle qu'elle

est

est à present établie dans ce Royaume, & que jamais je ne consentiray que l'on vsurpe les biens, ni qu'on oste la liberté à qui que ce soit.

Je laisse au Chancelier à dire le reste.

DISCOVRS DU CHANCELIER *aux deux Chambres du Parlement.*

MESSEIGNEURS, & vous Chevaliers, Citoyens & Bourgeois de la Chambre des Communes:

Le Roy vous ayant parlé luy-mesme si précisément, & d'vne maniére si excellente & si digne de luy, vous ne devez pas attendre grand' chose de moy. Il n'y a pas vne parole dans son discours qui ne soit d'vn grand poids, & qui ne fasse, je m'asseûre, auprés de vous l'effet qu'il en attend. Les affaires de Sa Majesté requeroient qu'Elle vous fist assembler plûtost; mais Elle vouloit vous donner tout le temps dont vous aviez besoin pour vos interests particuliers, & exempter les Peuples du payement des taxes & des imposts, autant que la necessité de ses affaires, ou leur conservation le souffriroit. Cependant je ne puis taire la malice de certaines personnes, qui ont fait courir de dangereux bruits, dont vostre presence en ce lieu fait assez voir la fausseté.

Le Roy vous a dit, qu'il est maintenant engagé dans vne Guerre importante, qui ne se peut soûtenir sans de grands frais, qui est absolument necessaire, & que l'on ne pouvoit pas éviter. Il vous a dit qu'il vous renvoyoit à sa Déclaration, pour voir les indignitez faites à sa personne, par des Peintures & des Medailles injurieuses, exposées à la veûë de tout le monde, & d'autres affronts publics qu'il a receûs des Estats; & pour y remarquer leurs infractions de Traittez, tant dans l'affaire de Surinam, que dans celle des Indes Orientales,

& comme enfin ils sont venus à vn si haut point d'insolence, que de nous vouloir disputer le droit du Pavillon, prérogative de cette Couronne, dont elle ne se peut jamais départir, qui ne luy fut jamais contestée, & que les Hollandois mesmes ont reconnuë dans le dernier Traitté de Breda.

Sa Majesté, aprés avoir attendu long-temps qu'ils luy fissent satisfaction sur toutes ces choses, la demanda publiquement; mais bien loin de la luy donner, ils furent assez hardis pour luy disputer cét avantage dans toutes les Cours de la Chrestienté, faisant de grandes offres au Roy de France pour l'engager à prendre leur party contre nous. Mais le Roy Tres-Chrestien s'est trop bien souvenu de quelle maniére ils se comportérent à Munster, se joüant des Traittez & des engagemens les plus solennels; & combien il estoit dangereux aux Testes Couronnées de les avoir pour voisins.

Le Roy & ses Ministres avoient fort à souffrir, estant tous les jours exposez à de nouvelles calomnies. On les representoit quelquefois comme des mercenaires, qui vendoient tout à la France, pour avoir de-quoy subvenir aux frais de la Guerre; & pour seûreté de l'argent que les François devoient fournir, on leur devoit livrer Portsmouth, Plymouth, & Hull. Quelque temps aprés l'on venoit dire que la France & la Hollande estoient d'accord: & alors la calomnie changeoit de termes; les Ministres, que peu de temps auparavant l'on avoit voulu faire passer pour des perfides, n'estant plus que des visionaires & des foux. Et certes, l'on ne peut pas tout-à-fait blâmer l'apprehension que l'on témoignoit dans les lieux où les nouvelles se débitent ordinairement; veû que si cette vnion avoit réüssi, l'Angleterre auroit esté dans vn estat beaucoup plus fâcheux que celuy auquel elle se trouve aujourd'huy; & tout le poids de la Guerre seroit tombé sur nous. Mais les deux Rois estant bien instruits de leurs veritables interests, résolurent de se joindre contre ceux qui sont les communs ennemis de toutes les Monarchies, & que je puis dire l'estre particuliérement de la nostre, qui seule leur dispute le commerce & la Souveraineté de la Mer, & les empesche de s'y rendre aussi puissans que les Romains le furent autrefois sur la Terre. C'a toûjours esté si fort la pensée des Estats, & cela

...lieux où ...prend du ...fé à Lon- ...s, selon l'o- ...inal.

a fait ſur eux vne telle impreſſion, que nonobſtant toutes leurs diſgraces preſentes, & celles qui les menacent, ils ſont encore tellement enteſtez de cette vaſte ambition, qu'ils rejettent les Traittez, & refuſent la ſuſpenſion d'armes qu'on leur propoſe.

Vous & toute l'Angleterre avez veû cecy avant la derniére Guerre ; mais nous ne pouvions pas encore ſi-bien prendre noſtre temps, ni ſi bien faire nos alliances, comme nous avons fait depuis. Cependant vous aviez bien jugé, qu'à quelque prix que ce fuſt ce gouvernement devoit eſtre renverſé, & qu'*il faloit ruiner Carthage*. C'eſt pourquoy le Roy vous peut bien dire que c'eſt voſtre propre Guerre. C'eſt vous qui luy avez marqué les meſures qu'il devoit ſuivre, qui ſe ſont trouvées juſtes ; & il attend de vous vn ſecours tel qu'vne entrepriſe ſi importante, ſi neceſſaire, & d'vne ſi grande dépenſe, le demande. Il a fait juſques icy la Guerre à ſes propres dépens, ne voulant pas vous incommoder, ni charger le Païs, ſans vne neceſſité indiſpenſable: Et Sa Majeſté m'a commandé de vous dire, qu'à moins qu'on ne l'aſſeûre d'vne ſomme conſiderable, qui ſoit levée avec toute la diligence poſſible, on ne pourra jamais ſatisfaire au preſent beſoin.

Meſſeigneurs & Gentilshommes, la réputation eſt le grand ſoûtien de la Paix & de la Guerre. Jamais cette Guerre n'euſt commencé ; jamais les Eſtats n'euſſent mépriſé le Roy, ni refuſé de le ſatisfaire ; cette Guerre, dis-je, n'auroit pas duré juſques à preſent, & ne ſubſiſteroit pas aujourd'hui, ſi les Eſtats n'euſſent mal pris leurs meſures, & ne ſe fuſſent imaginé, que parce que le Roy manquoit d'argent, il devoit eſſuyer toutes ſortes d'affrons, & qu'il n'eſtoit pas en eſtat d'entreprendre ni de ſoûtenir vne Guerre. Je dis bien plus ; les Eſtats ne ſe conſervent à preſent, que parce qu'ils ſe flattent fauſſement de connoiſtre l'humeur & les intentions des Anglois & de ceux qui compoſent le Parlement, & qu'ils perſuadent à leurs Peuples que vous ne voudrez point aſſiſter le Roy dans cette Guerre ; & que s'ils peuvent tenir bon juſques à ce que vous vous aſſembliez, ils leur promettent vne nouvelle vie & de nouvelles forces.

L'on a depuis peu arresté deux de leurs principaux Agens, qu'on a trouvez chargez de Lettres de créance & d'instructions qui tendent à ces fins. Ils sont maintenant renfermez dans la Tour de Londres, & l'oñ doit proceder contre eux selon la Loy du Païs. Mais le Roy est suffisamment persuadé de l'affection de son Peuple, vous connoist trop bien pour avoir rien à craindre, & ne peut jamais se défier de son Parlement. On n'auroit pas fait mention de ces choses, si ce n'estoit pour montrer de quelle importance il est, que le secours que l'on demande soit donné librement, avec promptitude, & sans qu'il y manque rien. Vous voulez bien que je vous dise que le Roy a réduit les Hollandois à vn tel estat, que cette presente assemblée, où chacun doit témoigner son zele & son affection pour le bien public, en fournissant à Sa Majesté ce qui luy sera necessaire, fera qu'ils ne seront plus formidables aux Rois, ni nuisible à l'Angleterre. Mais si aprés cela vous permettez qu'ils se relevent, souvenez-vous que les Estats de Hollande seront toûjours & par leur interest & par leur propre inclination, les ennemis jurez de l'Angleterre.

Aprés les frais de la Guerre, Sa Majesté vous recommande le payement de ses dettes. Ce que vous donnastes à la derniére Seance, n'ayant pas servi à beaucoup prés de ce que vous vous estiez proposé; outre qu'un autre secours considerable qui avoit esté destiné à Sa Majesté, n'a malheureusement eû aucun effet: de sorte que le Roy, pour le bien de ses affaires, a esté contraint, quoy-que tout-à-fait contre son inclination, d'arrester les deniers de l'Eschiquier. Il se voyoit dans le besoin, & son Peuple estoit réduit à de grandes extrémitez, par l'interest excessif qu'il estoit obligé de payer à ceux qui avançoient à Sa Majesté les sommes qu'il devoit luy fournir. Le Roy voyoit de plus, que les ordres qu'il donnoit de recevoir de l'argent estoient mal exécutez, & que l'on ne sçavoit presque plus ce que c'estoit chez luy que de l'argent comptant. C'est ce qui luy donna occasion d'en vser de la sorte, & de se servir de son propre revenu, qui a esté d'vn si grand secours dans cette Guerre. Toutesfois, quoy-que par cette voie il ait interrompu le Commerce,

ce, & empesché pour vn temps le gain des Banquiers; il seroit fasché de causer leurs ruines, ni d'opprimer tant de Familles qui sont interessées dans ces dettes. De plus, ce seroit mettre vn fardeau trop pesant sur vn grand nombre de ses meilleurs Sujets. Mais ni les Banquiers, ni eux, n'auront pas sujet de se plaindre, si vous vous chargez d'en avoir soin, & si on leur a payé ce qu'on leur devoit, quand l'Eschiquier fut arresté avec l'interest de six pour cent depuis ce temps-là. Il y va de l'honneur & de l'interest du Roy, que cecy soit executé. C'est pourquoy il souhaite que vous n'y perdiez point de temps; mais que ce soit seulement aprés avoir songé à ce que vous resoudrez de fournir pour la Guerre, dont il vous recommande le soin avant toutes choses.

Sa Majesté a si bien défendu sa Déclaration contre la calomnie, au regard de ceux qui professent la Religion Romaine, qu'il n'y a personne raisonnable à qui il puisse demeurer le moindre scrupule sur ce sujet. Il a justifié suffisamment cét article, & par le temps qu'elle fut publiée, & par les bons effets qui s'en sont ensuivis. Il eust pû la justifier encore mieux, en disant seulement qu'il avoit suivi en cela son inclination naturelle, qui le porte à faire du bien, & qui est telle, qu'aucun bon Anglois n'y peut rien trouver à redire. Il n'aime point le sang, & n'vse jamais de severité, par tout où vn Prince sage se peut servir des voies de la douceur. C'est avec raison que l'Eglise, & tous les fideles Protestans témoignent leur joie, d'avoir vn tel Chef & vn tel Défenseur, qui déclare que les interests de l'Eglise luy sont en singuliére recommandation, & qu'il en veut maintenir les Droits & les Privileges, mieux ou aussi bien qu'aucun de ses Prédecesseurs. Il est né & élevé dans cette croyance, pour laquelle le Roy son Pere est mort. Nous sçavons tous à quelles tentations il a esté exposé, sans y succomber, & les offres avantageuses qu'on luy faisoit chez les Estrangers, au temps de ses malheurs, sans qu'il les ait voulu accepter. Il n'y a rien qu'il estime à plus grand honneur pendant le cours de son Regne, que d'avoir esté le Restaurateur de l'Eglise, qu'il veut toûjours maintenir; qu'il veut laisser à la posterité dans vn plus grand lustre, & establir sur des fonde-

mens plus solides, que jamais nos Ancestres ne l'ayent veûë : Mais Sa Majesté ne croit pas que les voies violentes & rigoureuses, soient celles dont la Religion & l'Eglise se doivent servir.

Il y a encore vne chose dont on me commande de vous parler ; c'est des soupçons qu'on a voulu jetter dans les esprits, touchant les troupes que le Roy a levées pour cette Guerre. Sur quoy Sa Majesté s'est franchement expliquée devant vous, ayant témoigné que ce n'estoit pas à Elle qu'il s'en falloit prendre, & que la foiblesse de nostre armée venoit de ce que l'argent nous manquoit pour l'entretenir. Car autrement, quelles raisons pourrions-nous apporter pour nous excuser de n'avoir pas attaqué la Flotte des Indes, & de n'avoir point fait de descente sur les Costes de Hollande, si ce n'est que nous alleguions le mauvais temps, & les terribles tempestes qu'il fit sur la mer l'Esté dernier ? C'est pour réparer ces manquemens, & pour estre en meilleur estat le Printemps prochain, que Sa Majesté a déja fait expedier des Commissions pour sept ou huit Régimens d'Infanterie, qui seront commandez par des Personnes riches & qualifiées ; & je suis chargé de vous recommander avec tout l'empressement possible, l'entretien de ces Recreûës qui nous sont si necessaires.

Permettez-moy de conclure mon discours comme Sa Majesté à fini le sien, ou plûtost concluons tous d'vne voix, en benissant Dieu & le Roy. Rendons graces à Dieu de nous avoir donné vn tel Prince, pour réparer toutes les bréches que l'on a pû faire, soit à l'Eglise, soit à l'Estat, & qui nous a remis dans le droit chemin que nous devons tenir. Benissons Dieu, de ce qu'au milieu de la Guerre, qui cause tant de miseres chez nos Voisins, nos greniers sont tous pleins ; que nous n'entendons point murmurer dans nos ruës, & qu'à peine peut-on s'appercevoir que nous soyons en Guerre. Loüons Dieu, de ce qu'il a rendu ce grand Roy Maistre du cœur de ses Sujets, & particuliérement de celuy de son Parlement, qui a surpassé tous ceux qui l'ont précedé dans l'affection & la fidélité qu'il a eüë pour son Prince ; vn Parlement, dis-je, avec lequel le Roy a vescu plusieurs années dans

vne vnion pareille à celle d'vn heureux Mariage. Sa Majesté a-t-elle esté interessée dans quelque affaire importante? Vous l'avez aussi-tost terminé à son avantage. A-t-elle manqué d'argent? Vous luy en avez fourni promptement,& avec joye autant comme il en a eû besoin. Dans toutes sortes d'affaires vous vous estes entiérement rapportez à la conduite, & à la sagesse de Sa Majesté. Tellement que vous n'avez jamais entrepris de passer les justes bornes qui vous sont prescrites, ny de rien entreprendre sur son autorité, pendant que d'vn autre costé le Roy n'a rien voulu faire qu'en se réglant sur vos Conseils, & vous a témoigné tant de tendresse, que de crainte de vous incommoder, & de surcharger son Peuple, il a fait ce qu'il a pû pour soûtenir vne Guerre estrangere, tout seul, & à ses propres frais: & permettez-moy de vous dire, que quoy que ce mariage soit selon la Loy de Moïse, où le mary a le pouvoir de donner à sa femme la Lettre de divorce, la chasser, & en prendre vne autre; cependant je puis vous asseûrer, qu'il est impossible au Roy de se separer de son Parlement, comme il vous est impossible de vous départir de la fidélité, de l'affection, & de la maniére respectueuse avec laquelle vous vous estes comportez envers luy jusques à present.

Benissons le Roy, qui nous delivre de nos craintes & de nos soupçons, par les asseûrances qu'il nous en donne de sa propre bouche. Benissons Dieu, & le Roy, de ce que nostre Religion est en seûreté; que l'Eglise Anglicane fait le sujet des soins de son Prince; que le Parlement vit en asseûrance, & que nous joüissons tranquillement de nos biens & de nos libertez. Un veritable Anglois peut-il rien souhaitter de plus, si ce n'est que le Roy regne longues années, & que cette Triple-Alliance du Roy, du Parlement, & du Peuple, dure éternellement?

PERMIS d'imprimer. Fait ce deuxiéme de Mars mil six cens soixante-treize. Signé, DE LA REYNIE.

